

7981

SOGECOMPTA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 180 500,00 €uros
Siège social : 151, Avenue Gallieni
93170 BAGNOLET
330 472 507 RCS BOBIGNY



GREFFE

24 AVR. 2012

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)**

---000---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze,
Le 29 novembre,
A 20 heures,

Les associés de la société SOGECOMPTA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 180 500,00 Euros, divisé en 361 parts de 500,00 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 151, Avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

Sont présents et/ou représentés

- | | |
|---|-----------|
| La société L & F AUDIT,
Propriétaire de cent vingt deux parts sociales, ci
Représentée par son représentant légal, Monsieur Stéphane PEREZ, | 122 parts |
| La société N.V.H. CONSEIL,
Propriétaire de trente sept sociales, ci
Représentée par son représentant légal, Monsieur Xavier VAQUERO, | 37 parts |
| Monsieur Stéphane PEREZ,
Propriétaire d'une part sociale, ci | 1 part |
| La société STRADEV,
Propriétaire de cent cinquante neuf parts sociales, ci
Représentée par son représentant légal, Monsieur Stéphane PEREZ, | 183 parts |
| La société LEA CONSEIL
Propriétaire de dix huit parts sociales, ci
Représentée par son représentant légal, Mademoiselle Estelle GAULIN, | 18 parts |

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

SS *J* *EG*

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane PEREZ, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission de Monsieur Frédéric FOUREL, cogérant démissionnaire,
- Cession de parts sociales,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance puis déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric FOUREL de ses fonctions de cogérant et décide de ne pas le remplacer.

Monsieur Stéphane PEREZ, co-gérant devient donc le seul gérant de la société.

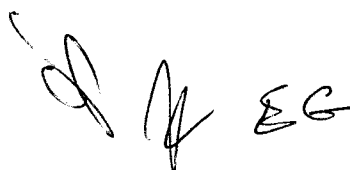
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de la société L&F AUDIT de céder à la société LEA CONSEIL, dont le siège social est sis 2, Résidence Elysée 1 à 78170 LA CELLE SAINT CLOUD, DIX HUIT parts sociales sur les cent quarante parts qu'elle détient dans la société,

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de la société L&F AUDIT de céder à la société N.V.H. CONSEIL, dont le siège social est sis 142, rue de Picpus à 75012 PARIS, DIX SEPT parts sociales sur les cent quarante parts qu'elle détient dans la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures of the board members, including the President and the sole manager.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide, sous réserve de la réalisation des cessions de parts ci-dessus, que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où chaque cession sera rendue opposable à la Société.

« ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

- Suite aux cessions ultérieures et aux cessions de parts sociales intervenues le 17 juin 2004 entre Monsieur Francis COLSON au profit de Monsieur Jacques JACOB et entre Monsieur Jacques JACOB au profit de la société STRADEV
- Suite la cession de parts sociales intervenue le 31 janvier 2005 entre Monsieur Jacques JACOB au profit de la société TALIS HOLDING,
- Suite au rachat par la Société, des 40 parts sociales détenues dans le capital par la société TALIS HOLDING, nouvellement dénommée COMPTALIS,
- Suite à la cession de parts sociales intervenue entre Monsieur Jacques JACOB au profit de la société L&F AUDIT,
- Suite à la cession de parts sociales intervenue entre Monsieur Jacques JACOB au profit de la société N.V.H. CONSEIL,
- Suite à la cession de parts sociales intervenue entre Monsieur Jacques JACOB au profit de la société STRADEV
- Suite à la cession de parts sociales intervenue entre la société L&F AUDIT au profit de la société LEA CONSEIL, les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit

La société L & F AUDIT
Propriétaire de quatre vingt sept parts sociales, ci .87 parts
Représentée par son représentant légal, Monsieur Stéphane PEREZ,

La société N.V.H. CONSEIL,
Propriétaire de cinquante cinq parts sociales, ci .54 parts
Représentée par son représentant légal, Monsieur Xavier VAQUERO,

Monsieur Stéphane PEREZ,
Propriétaire d'une part sociale, ci 1 part

La société STRADEV
Propriétaire de cent quatre vingt trois parts sociales, ci 183 parts
Représentée par son représentant légal, Monsieur Stéphane PEREZ,

La société LEA CONSEIL
Propriétaire de trente cinq parts sociales, ci .36 parts
Représentée par son représentant légal, Mademoiselle Estelle GAULIN,

Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci .361 parts »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

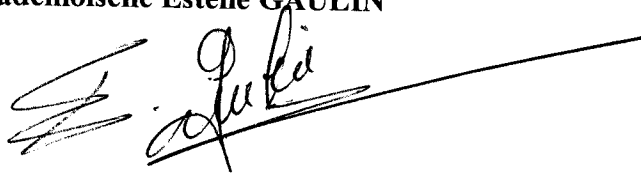
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Stéphane PEREZ


**La société STRADEV
Représentée par Mr. Stéphane PEREZ**



**La société LEA CONSEIL
Représentée par
Mademoiselle Estelle GAULIN**



**La société L & F AUDIT
Représentée par Mr Stéphane PEREZ**



**La société N.V.H. CONSEIL
Représentée par Mr. Xavier VAQUERO**

